

# L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LE TRAITEMENT DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE ?

## Pas en Ardèche visiblement ! Ça ne peut plus durer !

### URGENCE ! Epidémie de manque de moyens pour les élèves en difficulté !



**Le CTSD carte scolaire se réunira le mardi 7 avril en Ardèche.**

Au delà de la situation des écoles, c'est des moyens dévolus au système éducatif ardéchois dont il sera question. En effet, faire réussir les élèves impose de réfléchir à l'ensemble des éléments qui peuvent favoriser leurs progrès:

- des effectifs de classes allégés
- des enseignants formés
- des enseignants en surnombre
- des remplaçants disponibles
- **des enseignants spécialisés dans la prévention et le traitement de la difficulté scolaire présents partout sur le territoire.**

Sur ce dernier point, notre département paie depuis douze ans un lourd tribut aux suppressions massives de postes subies entre 2008 et 2012. Dans près d'une école ardéchoise sur trois, ce sont les élèves les plus fragiles qui en font les frais. Ce sont les équipes enseignantes qui sont parfois démunies pour faire face aux difficultés de leurs élèves. Ça ne peut plus durer !

A l'heure des débats de la carte scolaire, le SNUipp Ardèche vous propose un dossier complet sur la question des RASED dans notre département. **Les besoins RASED sont quotidiennement démontrés, les moyens doivent être à la hauteur !**

## Contact :

SNUipp-FSU Ardèche  
25 avenue de la Gare  
07000 PRIVAS  
**04 75 64 32 02**  
[snu07@snuipp.fr](mailto:snu07@snuipp.fr)

## SOMMAIRE DU DOSSIER RASED

- Page 2 : Un RASED, c'est quoi ?
  - Les besoins des écoles
  - Les moyens du département
- Page 3 : La formation du personnel
- Page 4 : Carte des interventions des maîtres E
- Page 5 : Les psychologues scolaires, les maîtres G
- Page 6 : Courrier du député au ministre
- Page 7 : Courrier du député à l'Inspecteur d'académie
- Page 8 : Interventions du SNUipp



# RASED en Ardèche: vite ! Des remèdes contre la pénurie!

## En Ardèche, quels sont les besoins ?

A plusieurs reprises entre 2016 et 2018, le SNUipp-FSU a enquêté auprès des écoles du département. Plus de 50% des écoles se sont saisies de l'enquête. D'une manière générale, les équipes se sentent diminuées dans la gestion de la difficulté scolaire. Dans le détail, voici les conclusions de l'enquête:

⇒ **Les besoins d'interventions sont très importants** : 84,5 % des écoles interrogées ont fait une demande d'intervention au cours de l'année scolaire.

⇒ **La faiblesse des possibilités d'intervention est préoccupante**: seules 59% des écoles ayant formulé une demande ont pu en bénéficier ;

⇒ 40 % des écoles les ayant obtenues les jugent insuffisantes ou partielles ;

⇒ 8 % des écoles ont estimé qu'il ne servait à rien de demander une intervention soit parce qu'elles en sont exclues depuis de nombreuses années, soit parce que leurs demandes sont d'ores et déjà labellisées par l'administration comme non prioritaires ;

⇒ **seulement 4 % des écoles estiment ne pas avoir de besoins**. A l'évidence, les besoins des écoles sont très importants.

## Un RASED, c'est quoi en fait ?

Un Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté, c'est une équipe tridimensionnelle qui travaille en lien étroit avec les enseignants des écoles. Elle est normalement composée:

- d'un maître spécialisé dans l'aide à dominante pédagogique (**le maître E**)
- d'un maître spécialisé dans les actions d'aide à dominante rééducative et d'actions de prévention (**le maître G**)
- d'un **psychologue scolaire**

Cette équipe intervient pour traiter et/ou prévenir la difficulté scolaire. Sachant qu'en moyenne 20% des élèves sont en difficulté, leur présence est indispensable pour lutter efficacement contre la difficulté scolaire en complément de l'action quotidienne des enseignants des classes.

Le problème en Ardèche, c'est qu'aucune équipe n'est complète !

⇒ L'Ardèche a d'importants besoins

## Quels sont les moyens pour faire face aux besoins ?

Années	Dotation en postes des écoles publiques			Postes RASED en Ardèche				Effectifs d'élèves		Taux d'encadrement 1 poste de ...pour .... élèves		
	National	Académique	Ardèche	Psy	Maître E	Maître G	Total postes RASED	Effectifs Ardèche	Evolution effectifs	Des psy	Des maîtres E	Des maîtres G
R2000			1	20	24	21	65	21306		1065	888	1015
R2001	731	92	1	20	26	18	64	21425	119	1071	824	1190
R2002	702	86	1	20	26	18	64	21671	246	1084	834	1204
R2003	1000	107	3	20	34	16	70	21851	180	1093	643	1366
R2004	1500	148	11	20	37	16	73	22196	345	1110	600	1387
R2005	700	145	12	20	37	16	73	22579	383	1129	610	1411
R2006	750	124	17	20	37	16	73	22985	406	1149	621	1437
R2007	500	86	12	20	37	16	73	23028	43	1151	622	1439
R2008	700	65	4	20	37	16	73	23168	140	1158	626	1448
R2009	-6000	-89	-7,5	20	33	6	59	23383	215	1169	709	3897
R2010	-6524	165	17	20	33	6	59	23430	47	1172	710	3905
R2011	-8967	-40	-16	20	33	3	56	23394	-36	1170	709	7798
R2012	-5700	-153	-9	18,5	26	1	46	23535	141	1272	905	23535
R2013	3006	198	7	18,75	25	1	45	23505	-30	1254	940	23505
R2014	2415	182	1	19,5	25,75	1	46	23169	-336	1188	900	23169
R2015	2511	148	1	19,5	25,75	1	46	23180	11	1189	900	23180
R2016	3911	150	6	16	25,75	0	42	22951	-229	1434	891	-
R2017	4311	115	1	17,5	28,25	0	46	22724	-227	1299	804	-
R2018	3880	88	-8	20	28,5	0	49	22634	-90	1132	794	-
R2019	2325	31	-13	20	29	0	49	22252	-382	1113	767	-

Lecture :

En 2019, en Ardèche, les 291 écoles publiques et leurs 22 252 élèves disposent de :

- 29 postes de maîtres E (soit 1 poste pour 767 élèves)
- aucun poste de maître G ! (le dernier poste a fermé à la rentrée 2017)
- 20 postes de psychologues scolaires (soit 1 poste pour 1113 élèves)

Au final, 49 postes RASED sont dédiés à la prévention et au traitement de la difficulté scolaire de 22 252 élèves ardéchois.



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

## Historique des postes RASED, des effectifs d'élèves et des dotations en poste dans les écoles publiques d'Ardèche sur la période 2000 - 2019

Source : Tableau de bord de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche



## Quels sont les moyens pour faire face aux besoins (suite) ?

L'analyse du tableau de la page 4 nous montre que l'Ardèche a perdu 24 postes RASED entre 2008 et 2019 soit 33% de ses effectifs alors que le nombre d'élèves baissait de 4% seulement. Cette saignée provient de l'application directe à notre département de la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite entre 2007 et 2012. Pour faire passer la pilule de cette politique inconsciente, le gouvernement de l'époque a poussé les inspecteurs d'académie à supprimer les postes hors la classe pour que sa politique de casse du service public ne soit pas trop vi-

sible aux yeux de l'opinion publique: les RASED en ont fait les frais ! Parallèlement, le ministère de l'époque, dont un certain Blanquer Jean Michel était le numéro 2, a tenté de faire croire que toute la difficulté scolaire pouvait être prise en charge par l'enseignant de la classe lors de l'aide personnalisée (organisée en plus de la classe) ou pire, durant les stages de remise à niveau (durant les vacances). Au final, il suffirait de faire récupérer les élèves fragiles hors du temps de classe pour que ça finisse par rentrer...

### Mobilisés

Nos mobilisations collectives ont permis de stopper la saignée programmée par

le ministère. Cependant, un tiers des postes RASED a disparu au plan national comme départemental: les élèves en difficulté, leurs familles et les enseignants en paient encore aujourd'hui les conséquences ! En Ardèche, les mobilisations initiées par le SNUipp-FSU ont permis la récupération de 4 postes RASED ces cinq dernières années. Cependant, il en manque encore 24 pour atteindre le niveau d'encadrement de 2008, niveau qui restait largement insuffisant pour permettre des actions de prévention et d'intervention des RASED au sein de toutes les écoles ardéchoises.

.....  
L'Ardèche a perdu 24 postes RASED entre 2008 et 2019 soit 33% de ses effectifs alors que le nombre d'élèves baissait de 4% seulement.  
.....

⇒ L'Ardèche manque de postes RASED !



### Les moyens des écoles privées sont bien supérieurs !

A la rentrée 2019, les écoles privées disposent de 16 postes de maîtres E pour 7272 élèves, soit un poste de maître E pour 454 élèves. Pour atteindre le taux d'encadrement du privé, l'enseignement public (1 poste pour 767 élèves à la rentrée 2019) devrait disposer d'un total de 49 postes de maîtres E, soit 20 de plus qu'aujourd'hui !

## Les personnels sont-ils tous formés ?

En plus d'organiser la pénurie de postes RASED, le ministère s'est employé à assécher le vivier de personnels formés en quasi-interdisant les départs en formation RASED. En Ardèche, ces huit dernières années, un seul personnel sur 31 partis en formation spécialisée a pu suivre l'option RASED. Cette politique départementale a des conséquences directes:

- 20 % des postes de psychologues sont occupés par des personnels non formés dans le cadre de l'éducation nationale. Les faisant fonction vacataires

sont issus du privé.

- 24% des postes de maîtres E sont occupés par des personnels non formés.

Et encore le SNUipp fait-il le maximum pour que ces postes puissent être occupés. Pour cela, il informe largement la profession qu'elle peut expérimenter des postes de l'ASH restés vacants en délégation rectoriale pour un an à condition d'en faire la demande dès la fin du mouvement. L'an passé, l'IA envisageait de «récupérer» les postes RASED vacants à l'issue du mouvement pour pouvoir ouvrir

provisoirement des classes en carte scolaire. C'est cette méthodologie, combinée à l'absence de départs en formation, qui a été utilisée pour fermer tous les postes de maître G en Ardèche. L'appel du SNUipp à la profession a permis 56 candidatures sur les 7 postes de maître E restés vacants. Pour le SNUipp-FSU, au delà des créations de postes nécessaires, il est urgent de reconstituer un vivier de personnels formés. Il revendique des départs massifs en stage CAPPEI, module «Travailler en RASED».

.....  
En Ardèche, ces huit dernières années, un seul personnel sur 31 partis en formation spécialisée a pu suivre l'option RASED.  
.....

⇒ Le vivier de personnels réduit



# Quelles conséquences à l'insuffisance de moyens ?

## Les maîtres E en Ardèche ne peuvent pas être présents partout !

La couverture maître E est inégale

### Côté communes

L'Ardèche compte 206 communes qui disposent d'une/d'éc(s) publique(s)

29 % ne bénéficient pas d'interventions de maîtres E

22 % ne bénéficient que d'une intervention partielle de maîtres E

### Côtés écoles

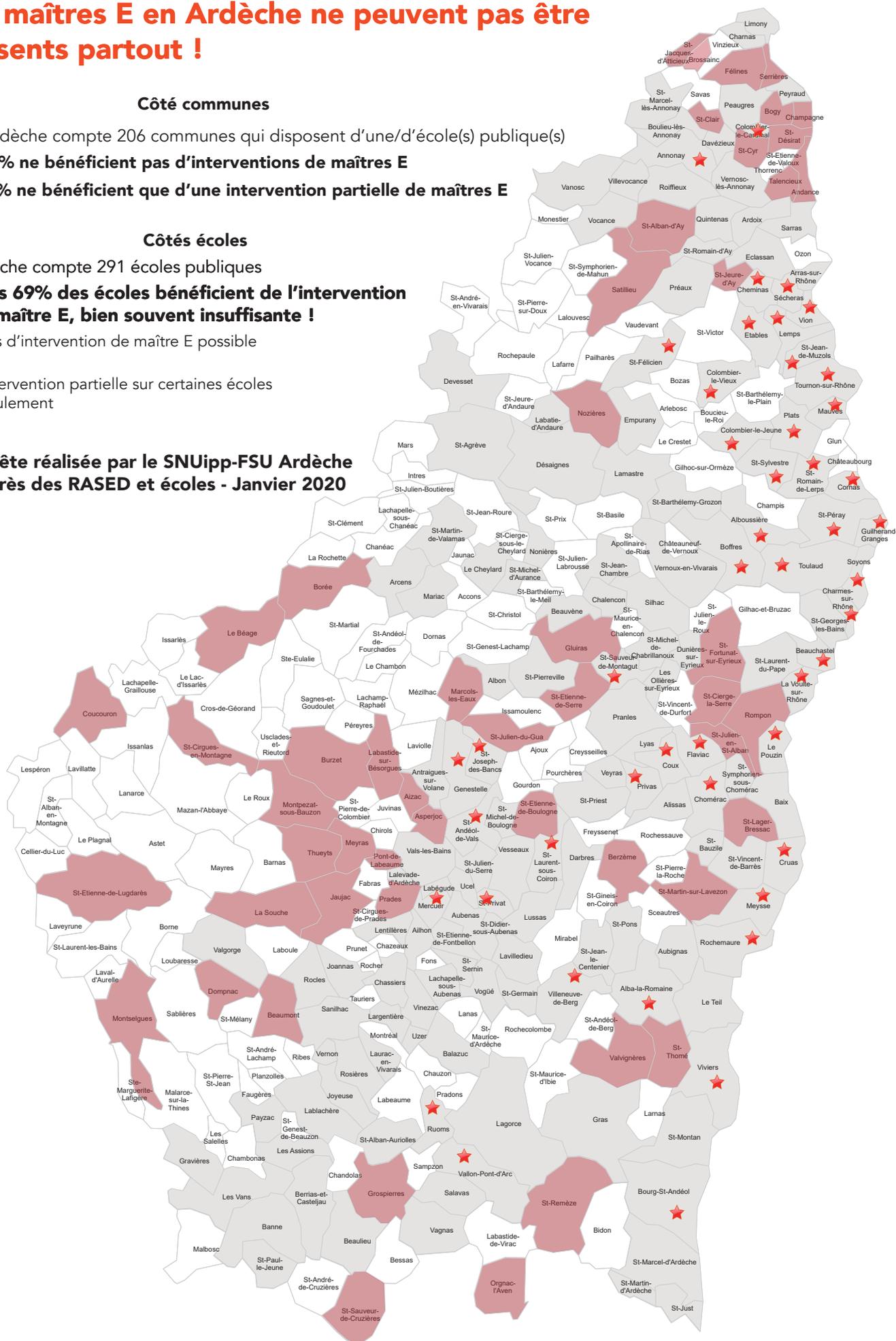
L'Ardèche compte 291 écoles publiques

Seules 69% des écoles bénéficient de l'intervention d'un maître E, bien souvent insuffisante !

Pas d'intervention de maître E possible

Intervention partielle sur certaines écoles seulement

Enquête réalisée par le SNUipp-FSU Ardèche auprès des RASED et écoles - Janvier 2020





## Quelles conséquences pour les psychologues scolaires ?

⇨ La charge de travail explose

Le nombre de postes de psychologues n'a pas évolué depuis longtemps en Ardèche. Pourtant, depuis la loi sur le handicap de 2005, leur charge de travail explose !

En effet, 90% de leur temps est désormais consacré à la constitution des dossiers d'orientation des élèves en situation de handicap. Le temps d'observation en classe, de réunion avec les familles est réduit d'autant. De nombreux collègues en sont réduits à gérer uniquement les situations d'urgence. La prévention et le travail en équipe dans les écoles, c'est portion congrue dé-

sormais.

Pour le SNUipp, il est urgent d'augmenter le nombre de postes pour permettre aux personnels psychologues de pouvoir assurer toutes leurs missions:

- les orientations (occupent 90% du temps)
- les rencontres avec les collègues
- l'accompagnement des informations préoccupantes
- les actions de prévention
- le travail sur la qualité d'accueil des élèves et la bien traitance
- les rencontres avec les familles.

.....  
 90% de leur temps est désormais consacré à la constitution des dossiers d'orientation des élèves en situation de handicap.  
 .....

## Et les maîtres G alors ?

⇨ Objectif: recréer des postes !

L'Ardèche a le rare privilège de faire partie des 6 départements français qui n'ont plus de postes de maître rééducateurs (avec les Bouches du Rhône, la Haute-Savoie, l'Aveyron, la Creuse et la Corrèze) Et pourtant, les écoles ardéchoises sont en forte demande d'intervention de ces maîtres spécialisés dans le comportement des élèves. Tant de difficultés étaient prévenues et réglées lorsque ces postes existaient ! Pour tenter d'apaiser la colère de la profession, largement exprimée par le SNUipp lors des temps paritaires no-

tamment, et faire mine de répondre aux besoins, à partir de la rentrée 2017, l'administration départementale a mis en place des stages école -Trouble du Comportement et de la Conduite. Si ces stages permettent une réflexion d'équipe riche et des apports certains, ils ne sauraient se substituer à la présence de personnels maîtres G formés et expérimentés. Là encore, le ministère va à l'encontre des besoins exprimés par les équipes des écoles d'une aide pour gérer les comportements perturbateurs des élèves.

.....  
 Les écoles ardéchoises sont en forte demande d'intervention de ces maîtres spécialisés dans le comportement des élèves.  
 .....



## L'égalité des chances dans le traitement de la difficulté scolaire ? Pas en Ardèche visiblement ! Ça ne peut plus durer !

Les élèves ardéchois ne sont pas égaux face à la prévention et au traitement de la difficulté scolaire. En 2019, le SNUipp-FSU est largement intervenu pour signaler la situation critique des RASED dans le département en général et celle du secteur de Lablachère en particulier qui ne disposait plus, depuis 7 ans, de poste de maître E. Dix écoles regroupant près de 1000 élèves étaient «*laissées au bord du chemin*». Cette problématique existe toujours dans nombre d'écoles actuellement.

**C'est pourquoi, le SNUipp-FSU revendique:**

⇨ **des créations de postes dans toutes les composantes du RASED.**

⇨ **des départs massifs en stage de formation spécialisée permettant de placer des personnels formés sur ces postes et de recréer un vivier de personnels spécialisés.**

L'aide aux élèves en difficulté doit être une priorité. La carte scolaire de l'Ardèche est un des moyens par lequel cette priorité peut prendre forme.

Nationalement, le SNUipp-FSU réclame des moyens permettant la mise en place de la réussite de tous partout sur le territoire. Cette réussite passe, rappelons-le, autant par l'intervention des RASED que par la prévention qu'ils peuvent également faire en lien avec avec les équipes des écoles.

Les systèmes éducatifs qui réussissent sont ceux qui ont massivement investi dans deux éléments: la difficulté scolaire et la formation des enseignants !



# Agir collectivement pour les RASED avec le SNUipp-FSU

## 1 Interpeller les élus

Depuis plusieurs années, le SNUipp agit avec la profession pour démontrer la réalité de la pénurie de RASED, prendre à témoin l'administration, les élus et l'opinion publique, engager le débat sur les moyens dévolus à la réussite des élèves les plus fragiles. Cette année, après avoir réuni les maîtres E en novembre puis les RASED en janvier lors d'une réunion d'information syndicale spécifique, le SNUipp-FSU, accompagné de collègues RASED, a été reçu par les députés ardéchois: Michèle VICTORY, Hervé SAULIGNAC et Fabrice BRUN. Ces derniers sont intervenus auprès du ministère et de l'Inspecteur d'académie. Nous reproduisons ici deux copies de leurs courriers, téléchargeables sur notre site: [07.snuipp.fr](http://07.snuipp.fr)

Courrier du député Saulignac au ministre suite à l'audience avec le SNUipp-FSU Ardèche et une délégation RASED

.....

↳ Le député interpelle le ministre

Monsieur le Ministre,

J'appelle votre attention sur la situation du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED) en Ardèche. A l'aune de la définition de la carte scolaire pour l'année 2020/2021, les enseignants, les familles et les élus s'inquiètent des dotations en postes à venir.

A la rentrée 2008, notre département disposait de 73 postes RASED (37 maîtres E, 16 maîtres G et 20 psychologues). Cette année, 49 postes seulement sont dédiés à la prévention et au traitement de la difficulté scolaire de 22 252 élèves ardéchois. En dix ans, l'Ardèche a, au final, perdu 24 postes de RASED, soit 33% de ses effectifs alors que le nombre d'élèves n'a baissé que de 4% seulement.

Cette baisse d'effectifs n'est pas sans conséquence. Les psychologues sont débordés alors que 20% des postes étaient vacants à la rentrée. Ils doivent restreindre leur activité aux seules orientations et ne peuvent plus faire d'observation en classe. Les maîtres E sont assaillis de demandes et ne peuvent y répondre pleinement. Cette situation est d'autant moins compréhensible que les écoles privées ardéchoises disposent d'un maître E pour 454 élèves, contre un pour 767 dans les écoles publiques. Si le même taux d'encadrement était appliqué pour les écoles publiques, il faudrait créer 20 postes de maître E supplémentaires.

S'agissant des maîtres G, l'Ardèche n'en dispose plus depuis 2017 et des difficultés, auparavant prévenues et accompagnées, se font jour dans nombre de classes. Cette absence de maître G interroge grandement quant à l'hétérogénéité des RASED sur le territoire national et pose la question de l'égalité des chances des élèves qui, selon leur origine géographique, peuvent avoir accès ou non à un dispositif à l'efficacité reconnue. Les élèves ardéchois sont pénalisés en la matière puisque notre territoire fait partie des six départements qui ne disposaient pas de postes de maîtres G en juin 2018 selon les données du bilan de la rentrée scolaire 1<sup>er</sup> degré public 2017-2018.

Ces professionnels jouent un rôle primordial pour répondre aux difficultés des élèves dans l'acquisition et la maîtrise des apprentissages fondamentaux et, donc, dans la réduction des inégalités scolaires, voire sociales. C'est pourquoi, l'école inclusive doit bénéficier de moyens nécessaires à l'accompagnement de ces élèves et à la prévention de l'échec scolaire. Aussi, alors que les discussions ont actuellement cours pour élaborer la prochaine carte scolaire, il me semble indispensable de prendre en compte les besoins en Ardèche, d'une part, de créations de postes dans toutes les composantes du RASED et, d'autres part, de départ en formation spécialisée pour les personnels.

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Hervé Saulignac



Monsieur l'Inspecteur,

Je me permets de revenir vers vous, dans la continuité de nos échanges réguliers s'agissant du fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED). Nous avons œuvré ensemble sur la mise en place d'un poste de « maître E » à l'EEPU de Lablachère, et je me félicite de cette décision qui a pu être effective dès la rentrée de septembre 2019.

Ma suppléante, Madame Brigitte Bauland a sur ma demande récemment reçue en rendez-vous les représentants du syndicat SNUipp-FSU, qui avaient sollicité un entretien afin d'évoquer leurs inquiétudes. Les membres de cette délégation, composée d'une psychologue scolaire et de « maîtres E », ont souhaité m'apporter un éclairage détaillé sur leurs difficultés à accomplir leurs missions.

Depuis quelques semaines, je m'inquiète de recevoir des sollicitations émanant de plusieurs canaux qui m'interpellent sur ce sujet. Dans une récente correspondance relative à l'école de Pont-de-Labeaume vous m'avez apporté des éléments de réponse, ce dont je vous remercie. Toutefois, au regard des différents points de faiblesse évoqués lors de cette rencontre, je me permets d'insister sur plusieurs sujets qui méritent à mon sens d'être pris en considération.

S'agissant des psychologues scolaires, comme vous le savez, depuis la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, l'accueil d'enfants handicapés dans les écoles nécessite une plus grande disponibilité des psychologues pour réaliser notamment des évaluations à destination de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (estimé à 80% de leur temps). Cette charge administrative conséquente a de ce fait eu une lourde incidence sur le temps imparti à la prise en charge des élèves nécessitant un accompagnement par le RASED.

Une autre problématique a été soulevée par l'absence depuis 2017 de rééducateurs « maîtres G ». En effet, l'Ardèche est l'un des rares départements de France à ne pas avoir de poste. La raison invoquée serait l'absence de candidats formés. Or l'Ardèche est un département où le cadre de vie est certes exceptionnel, mais c'est également un territoire où les revenus sont bas, le taux de chômage important, avec un nombre particulièrement élevé de familles monoparentales et ou en grande difficulté. L'aspect sociologique des territoires ruraux ne doit pas être oublié et comme ailleurs en France la présence de « maîtres G », qui assurent des missions très spécifiques, est vraisemblablement nécessaire pour que le réseau fonctionne correctement.

Je me permettrais enfin d'insister de permettre aux enseignants qui le souhaitent de pouvoir se former pour évoluer en tant que « maître E » ou « maître G ». Des postes sont mentionnés vacants, alors que des candidats motivés attendraient une formation. C'est en ce sens, que je souhaite saisir directement votre autorité sur le fonctionnement du RASED. Ce dispositif qui a été mis en place depuis une quinzaine d'année a montré ses forces pour accompagner les élèves quand ils en avaient besoin. Et ce plus particulièrement en début de primaire pour ne pas laisser s'installer les difficultés.

Bien que d'autres dispositifs aient vu le jour depuis, le RASED reste un outil fiable, apprécié des enseignants et qui a su faire montre d'une grande efficacité. L'évolution des missions des psychologues scolaires, l'absence de « maîtres G », la diminution du nombre de « maîtres E » ont causé une érosion significative du champ d'action des RASED. C'est aujourd'hui selon eux une immense frustration de devoir « gérer des priorités » au détriment d'élèves qui pourraient effectuer une scolarité épanouie en étant pris en charge rapidement.

Aussi, au regard des enjeux en présence, pour permettre à tous les élèves de bénéficier du même niveau de soutien et d'accompagnement dans le traitement de la difficulté scolaire, je compte sur votre vigilance sur cette situation, notamment dans la perspective de l'élaboration de la prochaine carte scolaire.

Avec mes remerciements pour toute l'attention que vous voudrez bien apporter à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN

Courrier du député Brun à l'IA suite à l'audience avec le SNUipp-FSU Ardèche et une délégation RASED

↳ Le SNUipp réunit la profession

## ② Rassembler la profession, sensibiliser les parents et débattre

La section départementale a engagé un débat sur les RASED lors de sa dernière série de réunions d'information syndicale en janvier et février. Il est également intervenu lors de réunions de parents qui s'inquiétaient des conditions de suivi des élèves en difficulté dans leur commune. En lien avec la FCPE Ardèche, le SNUipp-FSU organisera une conférence de presse afin de placer la question des RASED au cœur des débats de carte scolaire.



### ③ Interpeller l'administration départementale

Au delà des interpellations en instance (CTSD le jeudi 7 avril), le SNUipp-FSU est d'ores et déjà intervenu sur la question des postes RASED au mouvement.

⇒ Le SNUipp-FSU interpelle l'IA

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Depuis le mouvement 2008, une règle départementale interdit à tout personnel d'arriver sur un poste de maître E (même à titre provisoire) s'il ne dispose pas d'une certification CAPSAIS/CAPASH/CAPPEI. Cette règle ne fonctionne pas sur les autres postes de l'ASH du département. A raison, car cela permet à des collègues non titulaires d'un CAPPEI de pouvoir occuper des postes qui devront de toute façon l'être, au bénéfice des élèves.

Depuis plusieurs années, notre organisation demande la levée de cette interdiction afin d'éviter le phénomène bien connu d'inoccupation des postes (par manque de candidatures issues du maigre vivier de personnels formés) et de récupération provisoire de ceux-ci pour les ajustements de carte scolaire. L'an passé, sept postes de maître E sur vingt-neuf étaient ainsi restés vacants à l'issue du mouvement. Pour autant, à l'appel du SNUipp-FSU, 43 de nos collègues avaient formulé une demande d'expérimentation en délégation rectorale sur ces sept postes.

La levée de cette interdiction permettrait d'accroître encore le taux satisfaction des personnels au mouvement et devrait s'accompagner des départs correspondants en formation CAPPEI - module travailler en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. L'an passé, 13 collègues avaient ainsi formulé une demande en ce sens. Il est plus que jamais nécessaire de valoriser ce volontarisme.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande et à la réponse que vous devriez bien nous faire parvenir, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Les co-secrétaires départementaux.  
Elvire BOSC, Houria DELBOSC, Jimmy SANGOUARD.

Le SNUipp interpelle l'IA sur la règle du mouvement qui interdit à tout personnel non formé d'occuper un poste à titre provisoire.

### Réponse de l'IA: pas de modification prévue !

### Inacceptable pour le SNUipp-FSU qui intervient de nouveau !

Mesdames et Monsieur les secrétaires départementaux,

Le courrier, cité en objet, relatif aux postes de maître E lors du mouvement 2020 des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public a retenu toute mon attention.

Sur ce point, sachez que je porte, comme les années précédentes, une attention toute particulière à ce que les postes de maîtres E soient occupés par des personnels spécialement formés à la pris en charge des élèves en difficultés.

Il ne s'agit pas, à mon sens, de pourvoir ces postes en méconnaissance de la spécificité des besoins des élèves qu'ils ont à prendre en charge et de la professionnalité particulière issue de la certification CAPSAIS/CAPA SH/CAPPEI.

A ce titre, je vous confirme que je n'envisage pas de modifier la règle existante et qui a prévalu lors des mouvements précédents.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Monsieur les secrétaires départementaux, l'assurance de mes salutations.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Nous vous remercions pour votre réponse relative aux postes de Maître E dans le cadre du mouvement départemental. Tout comme vous, nous partageons l'idée que les postes spécialisés doivent au maximum être occupés par des personnels spécialement formés à la prise en charge des élèves en difficulté. C'est dans cette optique que notre organisation réclame d'ailleurs, depuis plusieurs années, des départs massifs en formation spécialisée afin de constituer un vivier de personnels formés.

Si nous partageons les mêmes objectifs, les modalités pour les atteindre varient cependant. En effet, nous ne pensons pas qu'appliquer une règle de mouvement à géométrie variable sur les postes de l'ASH ne soit la solution optimale pour garantir le bon fonctionnement du service public dû aux élèves les plus en difficulté.

Actuellement, les postes ULIS sont accessibles à tous (à titre définitif aux personnels formés et à titre provisoire aux autres). Pour le SNUipp-FSU, **il doit en être de même sur les postes RASED sauf à penser que l'administration crée sciemment les condi-**

### tions d'une pénurie d'occupation de ce type de poste par des départs insuffisants en formation d'une part et une impossibilité d'occupation des postes d'autre part.

Cette règle, que nous dénonçons depuis 2008, n'existe pas dans de nombreux départements. Plus grave, nous constatons chaque jour auprès de nos collègues l'insuffisance de moyens RASED pour prévenir et traiter la difficulté scolaire dans les écoles. Dans ce cadre, tout moyen qui permet un taux d'occupation des postes supplémentaire reste supérieur à une règle mise en place au temps du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, temps de volonté de suppression massive des postes RASED.

A la lumière de ces quelques éléments, dans l'intérêt des élèves et des équipes enseignantes, nous vous demandons, une nouvelle fois, de revenir sur cette règle dès le mouvement 2020.

En vous remerciant pour l'intérêt nouveau porté à cette nécessité, nous vous prions de croire, monsieur l'inspecteur d'académie, en notre profond attachement aux RASED.

Les co-secrétaires départementaux